

LAC-DES-PLAGES

Le journal communautaire

VOTRE JOURNAL D'ACTIVITÉS MUNICIPALES

SEPTEMBRE 2015

RALLYE DÉFI VENDREDI 11 SEPTEMBRE

À lire en page 4



■ Inscriptions Zumba

page 2

■ Entrevue exclusive

page 6

■ Frigo qui roule

page 2

■ Dernier hommage

page 12

■ Canada Strategie Metals

page 3

■ Règlement municipal

page 14

LE BABILLARD

INSCRIPTIONS



Il y a possibilité d'offrir des cours de Zumba pour la session d'automne qui débiteront vers la mi-septembre. Vous devez vous inscrire auprès de **Christine Richer** au 819 426-3085.

Nous avons besoin de **10 inscriptions**.

Lieu: à la salle communautaire de l'hôtel de ville.

Les frais seront de 110 \$ pour 10 cours.

La journée reste à être déterminée.

FRIGO QUI ROULE



Un service de l'Alliance alimentaire Papineau

C'est la solution parfaite pour: les aînés, les gens pressés, les familles débordées, les célibataires esseulés, les personnes en convalescence, en perte d'autonomie ou à mobilité réduite ou tout simplement pour tous ceux qui aiment bien manger!

COMMANDEZ, RÉCHAUFFEZ, DÉGUSTEZ !

Le menu est élaboré sur quatre semaines et il varie à chaque trois mois. Les repas préparés seront goûteux, nutritifs et à prix abordable.

À chaque semaine, un nouveau menu est disponible à compter du lundi matin. Vous pouvez commander par téléphone au 819-983-8178 avant le jeudi à 15h, pour ne pas manquer la livraison hebdomadaire!

Notez que vous devez toujours commander 7 jours à l'avance. Nous cuisinons en fonction des commandes. De cette façon nous garantissons la fraîcheur de nos plats.



LIVRAISON & CUEILLETTE

Vous avez la possibilité de recevoir une livraison à l'un de nos points de chute ou à votre domicile. Vous pouvez également faire la cueillette de votre commande au Marché public de la Petite-Nation à Ripon.

Veillez nous contacter pour connaître nos heures d'ouverture. Des frais de livraison pourront s'appliquer selon certains critères.

Pour nous joindre

819 983-8178

info@frigoquiroule.com

1268 Route 317, Ripon

www.frigoquiroule.com

ESPACE À LOUER

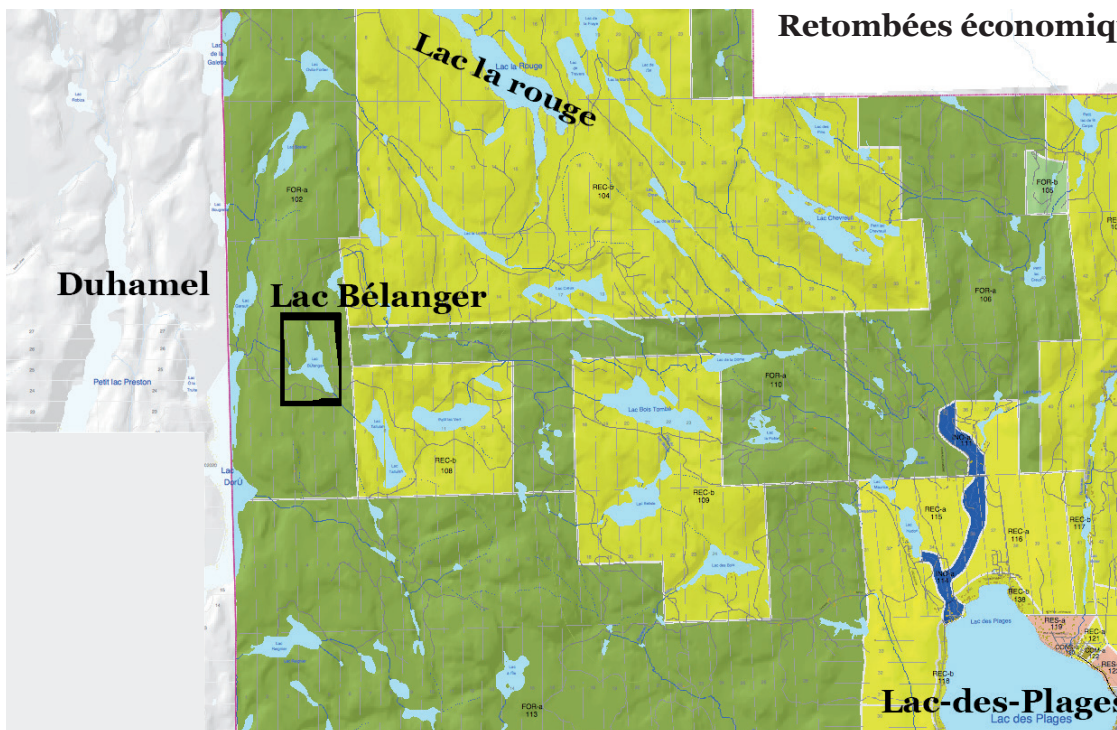
Si vous avez de petites annonces, activités que vous aimeriez partager à la communauté et à titre non commercial, contactez Joanne Côté au 819 426-2391 ou lacdesplages05@mrcpapineau.com

LA SOIRÉE D'INFORMATION

PAR CLAUDETTE MOLLOY

Le 26 août dernier avait lieu la soirée d'information publique sur les forages miniers qui ont lieu à environ 8 km de l'hôtel de ville au sud-ouest du lac Bélanger. M. Jean-François Lavallée, géologue de formation, président et chef de la direction de « **Canada Strategie Metals** » a expliqué qu'à ce moment-ci (exploration) il est inhabituel de tenir une telle rencontre, car il est impossible de préciser l'étendue de la ressource.

La soixantaine de personnes présentes dont certains représentants de St-Émile-de-Suffolk ont dit apprécier sa présence. Certains mythes ont été démystifiés. Un exemple? les règlementations sont plus sévères pour les compagnies minières qu'auparavant. Ce que j'avais expliqué ultérieurement au conseil. M. Lavallée a expliqué les mêmes étapes que la mairesse Josée Simon avait énoncées lors des questions au conseil municipal et bien détaillées dans l'édition du journal de juillet.



Retombées économiques au Lac-des-Plages

Possibilité de 75 emplois directs et autant d'emplois indirects pour un minimum de 10 ans, idéalement pour être rentable durée de 25 ans.

L'échéancier de 8 à 10 ans avant une possible exploitation.

Projet de la grosseur d'une petite carrière.

Les résultats de l'étude de ressources devraient être connus en mars 2016.

Un participant a dit redouter qu'éventuellement la compagnie ne réponde plus à nos demandes d'information. La réponse de M. Lavallée m'a fait sourire. « **C'est comme pour un couple, il faut se faire confiance** »

Il continuera de communiquer avec le conseil affirme t'il.

Les participants ont donné l'impression d'être satisfait des réponses obtenues.

Le conseil avisera la population de la suite des choses dès que nous en serons informés.

LE RALLYE DÉFI est un rallye automobile de performance se déroulant en une vingtaine d'épreuves de vitesse, sur un territoire couvrant plusieurs villes et municipalités des Laurentides et de la MRC Papineau. Cet événement de renommée internationale fait partie du Championnat de Rallye Canadien (C.R.C.) et attire des pilotes canadiens et américains de renom tels que Patrick Richard et Antoine L'Estage, ainsi que Ken Block (2012)

L'édition 2015 aura lieu les 11 et 12 septembre



OÙ ALLER POUR SUIVRE LE RALLYE ?

Jour 1 - Vendredi 11 septembre

Le départ à Sainte-Agathe-des-Monts.

Les étapes chronométrées du vendredi 11 septembre sont au nombre de 9, Montcalm, Lac-des-Plages, Lac Brunet et triple passage dans Palomino en fin d'après-midi/début de soirée.

Jour 2 - Samedi 12 septembre

Le départ à Montpellier

Les étapes chronométrées du samedi 12 septembre sont au nombre de 14 à travers les villes de:

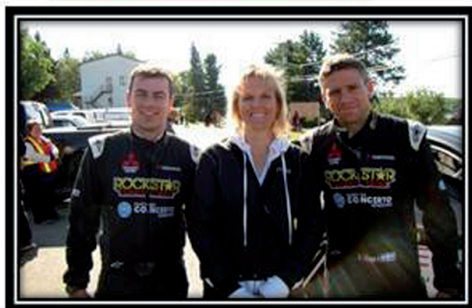
Montpellier - Duhamel - Ripon - St-Sixte - Canton Lochaber

Horaire détaillé dans le magazine Pole-Position

LE RAVITAILLEMENT à Lac-des-Plages aura lieu à l'hôtel de ville à **9h20**

LE RALLYE aura lieu à **9h50** sur le Chemin Sioui

Si vous voulez regarder la course directement dans le chemin Sioui qui mène à Duhamel, il faut traverser le point de départ au bout du chemin Sioui **avant 8h00** et écouter les consignes de sécurité.



Gagnant 2013-2014
Antoine L'Estage

Les gagnants des années antérieures

Gagnant 2012
Ken Block

www.rallyedefi.com/pages/accueil.asp



MME MICHELINE TESSIER

PAR CLAUDETTE MOLLOY



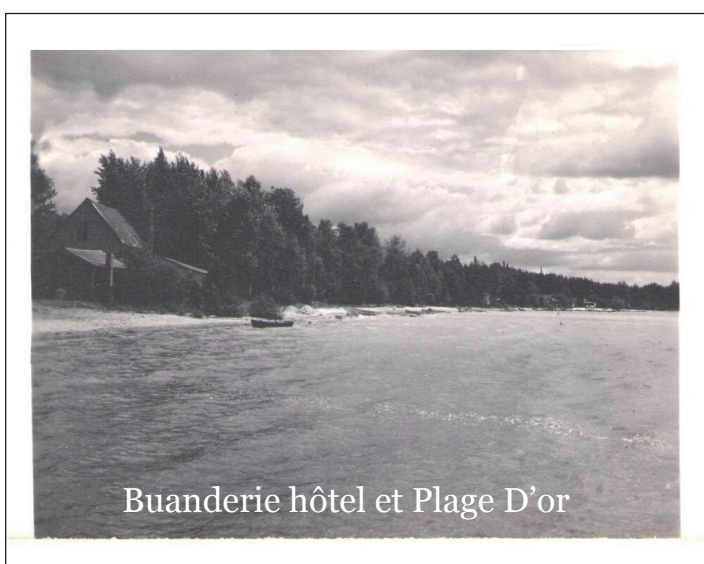
Depuis quand venez-vous à Lac-des-Plages?

J'y suis venue pour la première fois en 1942 avec mes parents, j'avais alors 2 ans. Nous louions un chalet chez les Pilon. Nous arrivions en autocar rouge de la compagnie Victoria. Le trajet se faisait une fois par semaine, le samedi matin. À plusieurs reprises, c'est mon grand-père qui nous amenait dans sa grosse Monarch verte. La route 323 se nommait alors la route 57. Une route de gravelle avec ponts couverts à Brébeuf, Chemin Vendée et si ma mémoire est bonne, il y en avait un à Mont-Tremblant (St-Jovite).

Les chalets se louaient à la semaine ou au mois. Il n'y avait à l'époque **ni électricité ni eau courante** dans les chalets. Nous devions apporter notre literie. Il n'y avait pas encore d'embarcation avec moteur sur le lac, nous allions à la pêche à la rame. Dès 4 h 30, nous allions ramasser des écrevisses ainsi que des grenouilles. Puis nous allions lever notre « varveau » (ou verveux : sorte de filet ou de panier en entonnoir pour prendre du poisson) vers 5 h - 5 h 15 nous prenions la direction de la pointe à Papineau pour y pêcher principalement de la truite grise, parfois de la barbotte et autres. Nous allions aussi devant l'église, à l'île et parfois au lac des îles. Vers la fin juillet début août, il fallait faire du portage, car il n'y avait pas de barrage à ce moment-là.



Famille Tessier au chalet (section D)



Buanderie hôtel et Plage D'or

ENTREVUE EXCLUSIVE

D'autres souvenirs

Il y avait le laitier Éthier, de la bonne crème glacée au restaurant Léo Leblanc. Derrière le dépanneur actuel, chez Émile Boyer, l'épicier restaurateur et marchand de glace. La boucherie Chartrand où mon père ainsi que mon grand-père allaient acheter d'excellentes saucisses. Tellement bonnes qu'ils en manquaient toujours lors de leur retour! Il y avait aussi l'hôtel Belle Plage et l'hôtel Mon Chez-Nous. Le bureau de poste Desormeaux, et Maxime Maurice (frère de Blanche Martel) qui nous apportait notre courrier.



L'hydravion était déjà présent sur le lac, je me souviens avoir pleuré, car mon père y avait été et j'étais restée au sol. *(Cette activité a été longtemps populaire, car j'en ai aussi fait l'expérience à la fin des années 1980)*

À l'âge adulte, j'y suis revenue sporadiquement, puis plus fréquemment vers les années 1983-84 puis nous avons loué en 1985 et acheté une propriété en 1989.



20 ANS DE SERVICE

Depuis quand travaillez-vous à la bibliothèque?

J'ai débuté comme bénévole avec la responsable de l'époque, Mme Line Dicaire. À cette époque la bibliothèque était située dans la salle communautaire actuelle. Depuis septembre 1995, je suis responsable de la bibliothèque.



C'est quoi le Réseau BIBLIO de l'Outaouais?

Un réseau de bibliothèques dynamique depuis 51 ans! Le Réseau BIBLIO de l'Outaouais est un organisme sans but lucratif qui vise à créer et soutenir des services de bibliothèques de proximité afin de promouvoir la culture dans tous les milieux.

Les buts généraux du Réseau BIBLIO de l'Outaouais sont :

- établir, maintenir et développer des collections de documents, des services de traitement documentaire ainsi que tout autre service professionnel ou technique de bibliothéconomie;
- conclure des contrats de services documentaires, professionnels ou techniques relatifs au fonctionnement d'une bibliothèque;
- favoriser la mise en commun des ressources, les échanges entre les bibliothèques publiques et la coopération avec toute bibliothèque ou tout organisme intéressés;
- promouvoir toute autre activité reliée au fonctionnement d'une bibliothèque;
- développer et soutenir des programmes de formation, d'information, d'animation et de développement culturel dans le domaine de la bibliothéconomie.

LE RÉSEAU EST SUBVENTIONNÉ POUR DESSERVIR LES MUNICIPALITÉS DE 5000 HABITANTS ET MOINS.

En 2010, après 10 ans comme secrétaire-trésorière au sein du conseil d'administration, j'ai remplacé Madame Paulette Lalande au poste de présidente.

Lors de son assemblée générale annuelle qui avait lieu le 6 juin dernier au Centre récréatif de Campbell's Bay dans la MRC Pontiac, le Réseau BIBLIO de l'Outaouais a rendu hommage à tous les artisans qui œuvrent dans les différentes bibliothèques du réseau afin de rendre la lecture plus accessible à tous les citoyens et citoyennes de l'Outaouais.

Un nouveau conseil d'administration a été élu lors de cette assemblée. Il est composé de madame Micheline Tessier, présidente du Réseau BIBLIO de l'Outaouais et responsable de la bibliothèque de Lac-des-Plages, de monsieur Gilles Payer, vice-président et représentant municipal de Duhamel, de madame Chantal Corriveau, secrétaire-trésorière ainsi que responsable de la bibliothèque de L'Île-du-Grand-Calumet, de madame Denise Cécycyre responsable de la bibliothèque de Perkins (Val-des-Monts), de madame Carole Charbonneau, représentante municipale de Val-des-Bois, madame Estelle Labelle, représentante municipale de Maniwaki et de madame Dorothy St-Marseille, représentante municipale d'Aumond. Le Réseau BIBLIO de l'Outaouais comprend 47 bibliothèques membres à son réseau et dessert une population de 88 334 citoyens. En 2014, nous avons 21,274 abonnés, 263 bénévoles. Nous avons eu plus de 16,775 prêts entre bibliothèques (PEB), 265,950 prêts et 1,440 activités. Rappelons que son mandat est de développer et de soutenir un réseau régional de bibliothèques sur tout le territoire de l'Outaouais.

FÉLICITATIONS

Depuis juin 2010, je siége sur le conseil d'administration du Réseau BIBLIO du Québec, et depuis juin 2012, j'occupe le poste de vice-présidente. Le RBQ est un regroupement national qui vise à unir les ressources des Réseaux BIBLIO régionaux pour maintenir et développer leur réseau de bibliothèques et de les représenter auprès des diverses instances sur des dossiers d'intérêts communs.

Sa vision est d'être la référence et le partenaire privilégié des associations et organismes nationaux pour le développement et la consolidation d'un réseau québécois de bibliothèques de qualité.

Le Réseau BIBLIO du Québec, c'est :

Bibliothèques membres : 788

Nombre d'abonnés : 367 083

PEB (documents empruntés entre bibliothèques) : 164 000

Nombre de livres : 6 030 000

Nombre de bénévoles : 7 070

Population desservie : 1 609 703

Année de référence : 2014



Qu'est-ce qui a changé depuis vos débuts?

Le plus important changement a été l'informatisation du réseau en 1996. Inforoute internet dans les bibliothèques, c'est-à-dire que toutes les bibliothèques devaient se procurer un poste internet. Nous avons eu plusieurs formations telles que : Web, Word, Excel, etc. En 1999, programme Simba, automatisation (code à barres). Tous nos documents ont été enregistrés au catalogue du RBQ. Présentement, nous travaillons avec les programmes Symphony et VDX.

DEPUIS NOVEMBRE 2014, EN OUTAOUAIS, NOUS OFFRONS LE PRÊT ÉLECTRONIQUE À NOS ABONNÉS.

Les abonnés peuvent aussi consulter le catalogue en ligne, le prêt entre bibliothèques et plus. Vous pouvez consulter notre site internet pour connaître tous nos services.

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/portail/index.aspx?page=3&BID=507>

À la bibliothèque de Lac-des-Plages, deux fois par année, il y a un échange d'environ 900 documents.

En 2014, nous avons enregistré plus de 6000 prêts et plus de 200 abonnés.

L'horaire de la bibliothèque est : **Mercredi** : 19 h à 20 h 30 et **Samedi**: 10 h à 13 h

SERVICES

Prêts de livres (papier et numériques), vidéos, revues, disques compacts, prêts entre bibliothèques, accès Internet et WiFi, animations diverses, offre de cartes musées et divers programmes, accès à distance à votre dossier d'abonné pour réserver ou renouveler des documents, etc. Vous pouvez toujours me consulter:

Micheline Tessier

Courriel : admdesplages@crsbpo.qc.ca

Téléphone : 819 426-2391 poste 1755

Au plaisir de vous rencontrer et bonne lecture à tous.



L'ORGANISME DE L'ÂGE D'OR A EXISTÉ AU LAC-DES-PLAGES DURANT PRESQUE 30 ANS

Mme Tessier, parlez-moi de votre engagement bénévole avec les « Vive La Joie »?

J'ai été secrétaire-trésorière pendant 3 ans et ensuite présidente de 2000 à 2014.

Qui s'impliquait avec vous?

Monsieur Jean-Guy Piché a été mon grand pilier. Je ne veux surtout pas oublier Madame Jeannine Dagenais qui nous a beaucoup aidés, ainsi que plusieurs autres bénévoles.

Combien y avait-il de membres?

Jusqu'en 2010, il y avait de 60 à 80 membres, dont 40 à 50 membres actifs. Nous avions 4 équipes de 10 personnes qui jouaient régulièrement aux poches.

En 2014, nous avions 62 membres, dont seulement 20 à 25 membres actifs. La réalité de la fluctuation du nombre de membres d'un organisme d'aînés est les déménagements parfois forcés surtout en milieu rural, la maladie et aussi le décès.

Quelles étaient vos activités outre le baseball poche?

Les cartes, le bingo, les soupers communautaires, les diverses sorties de groupe qui ont eu lieu au Jardin botanique, les floralies, les sucres, les pommes, souper et spectacle au restaurant Le Boulevard à Valleyfield, Casino de Montréal, Hull et Mont-Tremblant, Manoir des Laurentides à St-Donat, Auberge Watel à Ste-Agathe-des-Monts, Auberge Val St- Côme, Le Vieux Foyer à Val-David et la dernière sortie grande sortie une croisière sur l'Outaouais, après un dîner au Château Montebello, passage à l'écluse de Carillon pour la destination Ste-Anne-de-Bellevue. **Ce fut une journée mémorable.**



Pourquoi les vive la joie sont-ils disparus?

Par manque de relève, de bénévoles voulant investir de leurs temps.



HISTOIRE DU LAC-DES-PLAGES



Grange peinte par Josée Simon, la mairesse actuelle et donnée généreusement au projet Parcours ancestral pour la promotion et la mise en valeur de notre patrimoine. Elle est située au 2167 Chemin du Tour-du-lac. Elle fut bâtie en 1944 par Aristide Maurice, père d'une famille nombreuse qui fut le premier maire de Lac-des-Plages en 1950.

En ce mois de septembre, nous souhaitons à Josée un joyeux anniversaire.

PENSÉE DU MOIS

Le possible habite près du nécessaire.



DERNIER HOMMAGE À MME MARTEL

PAR CHANTAL CRÊTE

À Lac-des-Plages pour la cérémonie de commémoration de mémère Blanche, de son vrai nom, Blanche Maurice Martel, décédée le 30 mai dernier. Tous se souviendront de cette dame, qui depuis 1960, tenait le magasin général sur le Chemin du Tour -du-Lac. Jour après jour, année après année, elle était là, fidèle au poste, toujours prête à dépanner.

Pour les gens de Lac-des-Plages, nul doute que Blanche était un pilier du village, une des grandes âmes de la place, un véritable monument comme plusieurs se plaisent à dire.





Pour l'occasion, plusieurs parents, amis et clients se sont réunis pour lui rendre un vibrant hommage. Son petit-fils, Éric Larose, un raconteur né, nous a bien fait rire avec ses différentes anecdotes. Tous ont pu ensuite échanger et discuter lors d'un dîner servi par le traiteur La Namuroise. Nous nous sommes ensuite tous dirigés, pour une dernière fois, au magasin.



RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 69-2007
(RÉFÉRENCE : RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 06-005)**

ATTENDU que le conseil désire régler les animaux sur le territoire de la municipalité, la sécurité, la paix et le bon ordre;

ATTENDU que le conseil désire de plus, décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 5 janvier 2007;

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement est **ADOPTÉ** :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 “DÉFINITIONS” Aux fins de ce règlement, les mots suivants signifient :

“ANIMAL” Un animal domestique ou apprivoisé.

“CHIEN” Un chien, une chienne, un chiot.

“CHIEN GUIDE” Un chien entraîné pour aider un handicapé.

“CONTRÔLEUR” Outre les policiers du service de police, la ou les personnes physiques ou organismes que le conseil de la municipalité a, par résolution, chargé d'appliquer la totalité ou partie du présent règlement.

“GARDIEN” Est réputé gardien, le propriétaire d'un animal, la personne qui en a la garde ou l'accompagne.

“ENDROIT PUBLIC” Les parcs, les rues, les plages, les quais, les véhicules de transport public, les aires à caractère public, les aires ou endroits accessibles au public.

“PARC” Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui

sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non, où le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire.

“RUE” Les rues, les chemins, les ruelles, les pistes cyclables et les trottoirs et autres endroits publics et privés dédiés à la circulation piétonnière ou de véhicules situés sur le territoire de la municipalité.

“AIRES À CARACTÈRE PUBLIC” les stationnements dont l'entretien est à la charge de la municipalité, les aires communes d'un commerce, d'un édifice public ou d'un édifice à logement.

“AIRES OU ENDROITS ACCESSIBLES AU PUBLIC” les aires ou endroits accessibles par le public, tels que Église, terrain de la Fabrique, cimetière, centre d'achat, complexe

sportif, complexe culturel, site touristique et autres aires ou endroits accessibles au public.

“PRODUCTEURS AGRICOLES” Une personne engagée dans la production d'un produit agricole sauf : une personne engagée dans cette production à titre de salarié au sens du Code du travail (chapitre C-27);

une personne qui exploite la forêt sauf quand elle exploite la partie boisée de sa ferme; une personne engagée dans la production d'un produit agricole consommé entièrement par lui-même et les membres de sa famille; une personne dont la production agricole destinée à la mise en marché est d'une valeur inférieure à 5000\$;



ARTICLE 3 “NUISANCES” Constitue une nuisance et est prohibé un animal qui aboie, miaule ou hurle d’une manière à troubler la paix .

ARTICLE 4 “CHIEN DANGEREUX” Tout chien dangereux constitue une nuisance. Aux fins du présent règlement, est réputé dangereux tout chien qui mord ou attaque une personne ou un autre animal ou, manifeste autrement de l’agressivité à l’endroit d’une personne en grondant, en montrant les crocs, en aboyant féroceement ou en agissant de toute autre manière qui indique que l’animal pourrait mordre ou attaquer une personne.

ARTICLE 5 “GARDE” Tout animal gardé à l’extérieur d’un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d’un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l’empêchant de sortir de ce terrain.

Le présent article ne s’applique aux chiens gardés par un producteur agricole en autant que le chien est gardé sur la propriété du producteur agricole.

ARTICLE 6 “CONTRÔLE”

Tout gardien doit avoir le contrôle de son animal en tout temps.

ARTICLE 7 “ENDROIT PUBLIC” Le gardien ne peut laisser l’animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que la sienne.

ARTICLE 8 “MORSURE” Lorsqu’un animal a mordu une personne, son gardien doit aviser le service de police le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures, de l’évènement.

**ARTICLE 9 “DROIT D’INSPECTION
CONTRÔLEUR”**

Le conseil autorise les officiers de la municipalité et les agents de la paix à visiter et à examiner, entre 07h00 et 19h00, ou au-delà de ces heures pour un motif raisonnable, toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que l’extérieur ou l’intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maison, bâtiment

et édifice, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l’exécution de ce règlement.

DISPOSITION PÉNALE

ARTICLE 10 “APPLICATION” Le responsable de l’application du présent règlement est tout officier ou employé municipal nommé par le conseil. Le conseil autorise aussi les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à émettre des constats d’infraction pour toute contravention à l’une ou l’autre des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 11 “PÉNALITÉ” Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction.

Quiconque commet une première infraction est passible d’une amende d’au moins deux cent dollars (200.00\$) et d’au plus cinq cents dollars (500.00\$)

Quiconque commet une deuxième infraction à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d’une amende d’au moins quatre cent dollars (400.00\$) et d’au plus mille dollars (1,000.00\$)

Quiconque commet toute infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d’une amende d’au moins cinq cent dollars (500.00\$) et d’au plus deux mille dollars (2,000.00\$)

ARTICLE 12 “ABROGATION” Le présent règlement remplace et abroge toute réglementation municipale antérieure incompatible avec ces dispositions et plus particulièrement le règlement portant le numéro SQ 02-005.

ARTICLE 13 “ENTRÉE EN VIGUEUR”

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. Robert Demers, Maire. Denis Dagenais, g.m.a. Directeur général / Secrétaire trésorier

Date de l’adoption : 2 février 2007

Numéro de résolution : 2007-02-035

Date de publication : 13 février 2007

Entrée en vigueur : 1er mars 2007



CALENDRIER






SEPTEMBRE 2015

■ **HÔTEL DE VILLE** : Mardi au vendredi: 8h à 12h et 13h à 16h, Samedi: 8h à 12h

■ **SÉANCE DU CONSEIL** : Vendredi 11 septembre à 19h

■ **BIBLIOTHÈQUE** : Mercredi: 19h à 20h30, Samedi: 10h à 13h

■ **CAFÉ INTERNET** : Samedi de 10h00 à 13h

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1 	2 	3	4	5	6
7	8	9 	10	11	12	13
14	15 	16 	17	18	19	20
21	22 	23	24	25	26	27
28	29 	30 